

LEADER ?

1 programme de financement européen

Durée : **2018-2020**

Fonds : Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (**FEADER**)

Enveloppe disponible : **1 650 000 €**

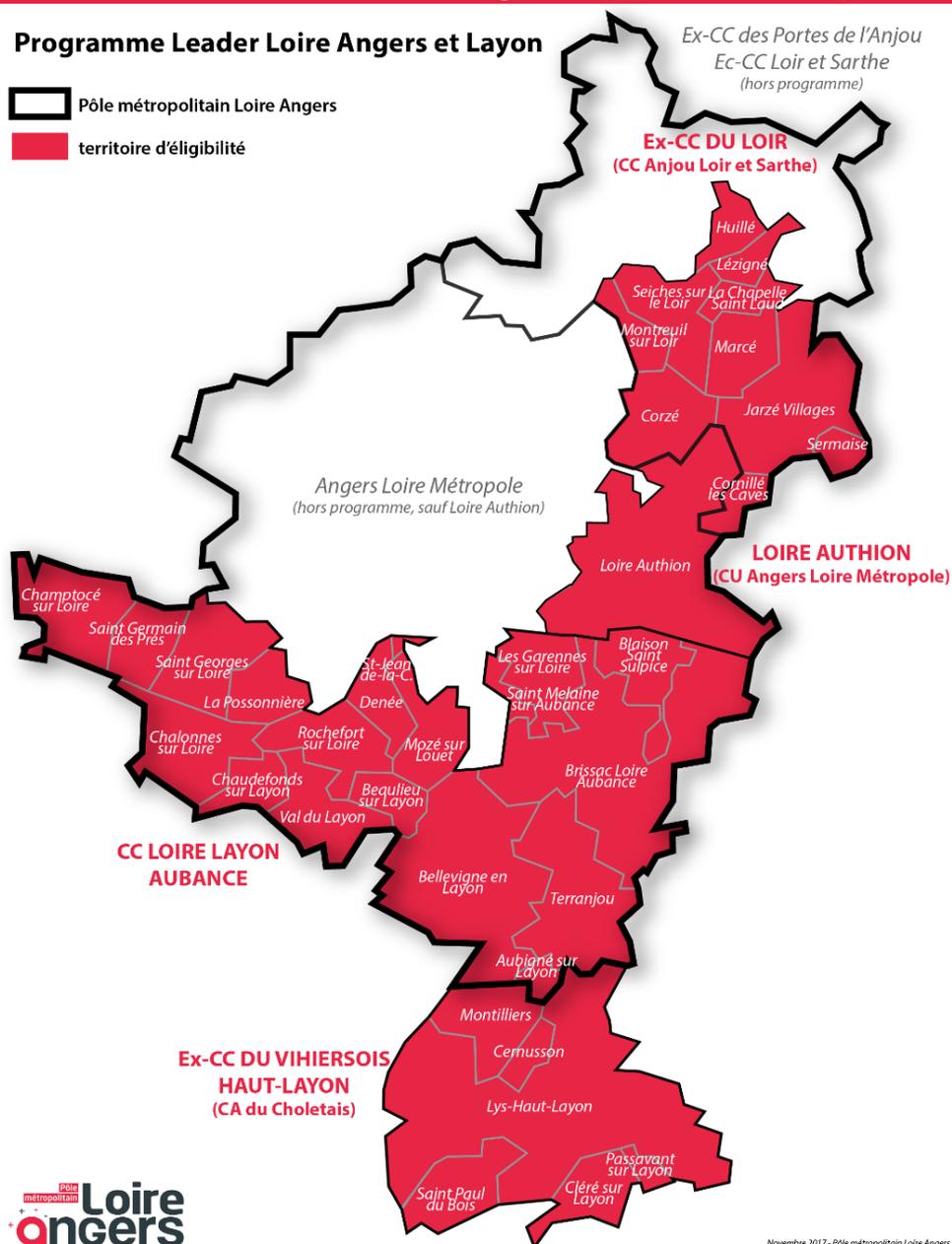
Géré et animé par un **comité de programmation**, composé d'élus et de membres du conseil de développement du territoire

6 axes d'intervention : **économie, transition énergétique, tourisme, biodiversité, études stratégiques, coopération.**

Exclusion des communautés urbaines et d'agglomération (éligibles à un dispositif du FEDER)

Programme Leader Loire Angers et Layon

-  Pôle métropolitain Loire Angers
-  territoire d'éligibilité



6 AXES D'INTERVENTION

AXE 1 : SOUTENIR L'ECONOMIE DE PROXIMITE – 320 000 €

Types d'actions éligibles :

Obj. 1 : Soutenir la reprise et la transmission d'entreprises

- Assurer le renouvellement en favorisant la transmission des entreprises
- Consolider l'offre de proximité artisanale et commerciale en contribuant à limiter l'évasion commerciale en milieu rural
- Conforter les centralités des centres-bourgs en y préservant le dernier établissement dans les services de première nécessité et en préservant les marchés.
- Préserver les savoir-faire locaux (artisanat de production) afin d'éviter d'aller les chercher hors territoire Pôle métropolitain Loire Angers.
- Animer le territoire avec les acteurs sur la transmission en agriculture pour élaborer une stratégie et un plan d'actions.
- Aider à la mise en œuvre d'un plan d'actions territoriales.
 - *Animation, conseils, accompagnement, ingénierie de projet*
 - *Etudes, diagnostics, audits externes*
 - *Evènementiels (conférences, forum, salons, portes ouvertes...)*
 - *Communication, promotion*

6 AXES D'INTERVENTION

AXE 1 : SOUTENIR L'ECONOMIE DE PROXIMITE – 320 000 €

Types d'actions éligibles :

Obj. 2 : Développer des services communs et mutualisés pour les entreprises

- Développer des services mutualisés et des lieux communs
- Encourager les projets de coopération inter-entreprises ayant pour objectifs la mutualisation de services, de développement d'activités nouvelles ou existantes,
- Informer et sensibiliser les TPE/PME aux enjeux liés à la transition énergétique,
- Informer et sensibiliser les TPE/PME aux TIC,
- Animer des réseaux d'entreprises locaux
- Animer et coordonner les acteurs de l'économie et de l'emploi pour favoriser le travail collaboratif et la mise en place d'actions concertées
 - *Animation, conseils, accompagnement, ingénierie de projet*
 - *Etudes, diagnostics, audits externes*
 - *Evènementiels (conférences, forum, salons, farm dating, portes ouvertes...)*
 - *Communication, promotion*
 - *Création d'outils de développement du e-commerce*
 - *Création, équipement, réhabilitation de locaux et espaces mutualisés (ex : espaces de stockage, salles de pause déjeuner, espaces de co-travail, salles de réunion et formation équipées en numérique et visioconférence...).*

6 AXES D'INTERVENTION

AXE 1 : SOUTENIR L'ECONOMIE DE PROXIMITE – 320 000 €

Types d'actions éligibles :

Obj. 3 : Développer des circuits de proximité en agriculture, artisanat, commerce et services

- Réaliser des schémas de développement de circuits alimentaires de proximité ;
 - Aider à la mise en œuvre de plan d'actions pour le développement des circuits de proximité ;
 - Aider à la structuration de l'offre et de la demande de produits locaux dans la restauration collective ;
 - Aider à la mise en relation collectivités et entreprises ;
 - Faire la promotion des circuits de proximité auprès des habitants du territoire ;
 - Soutenir l'investissement pour le développement de circuits de proximité.
-
- *Animation, conseils, accompagnement, ingénierie de projet*
 - *Etudes, diagnostics, audits externes*
 - *Evènementiels (conférences, forum, salons, farm dating, portes ouvertes...)*
 - *Communication, promotion*
 - *Création d'outils de développement du e-commerce*
 - *Aide à l'investissement au développement des circuits courts de proximité.*

6 AXES D'INTERVENTION

AXE 1 : SOUTENIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ – 320 000 €

Subvention Leader : min. 5 000 € max. 30 000 € ou 50 000 € (selon si le projet porte sur des dépenses d'investissement)

Bénéficiaires : acteurs de l'économie sociale et solidaire conformément à la loi n° 2014-856 du 31/07/2014 (associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales inscrites au RCS avec la mention « ESS »), associations loi 1901, chambres consulaires, collectivités et leurs groupements (EPCI et syndicats), groupements d'Intérêt Economique, groupements d'employeurs, syndicats professionnels

+ TPE au sens de la définition INSEE et agences de développement pour l'obj. 2.

6 AXES D'INTERVENTION

AXE 2 : PARTICIPER A LA TRANSITION ENERGETIQUE – 345 000 €

Types d'actions éligibles :

- Actions de sensibilisation, organisation d'évènements, conférences, voyages d'étude
- Actions permettant le développement d'une mobilité durable :
 - *Enquête déplacements, schémas globaux des déplacements et mobilité douce permettant de créer un réseau lisible et hiérarchisé liant les principaux pôles générateurs de trafic,*
 - *Initiatives nouvelles proposant des services de transports alternatifs*
- Actions prioritaires qui découleront du Plan Climat Air Energie Territorial
- Etudes, diagnostics, audits thermiques
- Etudes gisement
- Accompagnement à la structuration de filières locales
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics : travaux de rénovation permettant d'atteindre 40 % d'amélioration de la performance énergétique globale => *appel à projet prévu 1^{er} semestre 2018*

Subvention Leader : min. 5 000 € max. 30 000 € ou 50 000 €

Bénéficiaires : collectivités territoriales, établissements publics, organismes consulaires, associations loi 1901, syndicats professionnels

6 AXES D'INTERVENTION

AXE 3 : RENFORCER L'OFFRE TOURISTIQUE – 455 000 €

Types d'actions éligibles :

- Animation, conseils, accompagnement, ingénierie de projet
- Etudes, diagnostics, audits externes
- Evènementiels (spectacles, visites théâtralisées...)
- Communication (outils papier, web et promo web), promotion (forum, salons, eductours)
- Sensibilisation et actions collectives d'information / accompagnement des acteurs du tourisme pour qu'ils deviennent ambassadeurs de leur territoire
- Création, amélioration parcours, sentiers, boucles et circuits de randonnées (vélo, pédestres, équestres, nautiques) pour compléter et qualifier l'offre de randonnée déjà existante : études préalables, travaux d'aménagement, débalisage et balisage, signalétique, mobilier, installation de bacs
- Création, amélioration de liaisons douces (à vocation utilitaire et touristique) faisant la connexion entre les bourgs, les gares, les parkings, les principaux équipements et les itinéraires de randonnée
- Aménagement et rénovation de sites touristiques majeurs et structurants pour le territoire : études préalables, agrandissement, sécurisation, accessibilité, stationnement

Subvention Leader : min. 5 000 € max. 40 000 € ou 75 000 €

Bénéficiaires : Collectivités et leurs groupements (EPCI, syndicats), Offices du tourisme, Chambres consulaires, Syndicats professionnels.

6 AXES D'INTERVENTION

AXE 4 : PRESERVER ET VALORISER LES RICHESSES ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

130 000 €

Types d'actions éligibles :

- Conseil et accompagnement des collectivités dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement
- Travaux de préservation, remise en état et création de continuités écologiques
- Etudes préalables sur les conditions d'ouverture au public des espaces naturels au regard de leur sensibilité,
- Mise en public de sites naturels remarquables par des aménagements respectueux
- Inventaires

Subvention Leader : min. 5 000 € max. 20 000 €

Bénéficiaires : collectivités territoriales, établissements publics, organismes consulaires, associations loi 1901, syndicats professionnels

6 AXES D'INTERVENTION

AXE 5 : SOUTENIR LES ETUDES STRATEGIQUES TERRITORIALES – 80 000 €

Proposer des outils d'aide à la décision aux nouvelles intercommunalités et communes nouvelles créées suite à la Loi NOTRe de 2015 : accompagner les décideurs locaux dans la nouvelle organisation territoriale, soutenir les réflexions stratégiques de développement local

Types d'actions éligibles :

- Etude et diagnostic territorial
- Actions d'information et de sensibilisation des acteurs du développement local : conférence, temps d'échanges
- Etudes de faisabilité juridiques et financières

Subvention Leader : min. 5 000 € max. 20 000 €

Bénéficiaires : collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicats), établissements publics.

6 AXES D'INTERVENTION

AXE 6 : COOPERATION – 50 000 €

Soutien aux projets menés avec des partenaires français et européens sur une thématique traitée dans un des axes du programme Leader comme par exemple :

- le tourisme : autour de la Loire et les grands fleuves, la randonnée sous toutes ses formes, l'oénotourisme ...
- les problématiques périurbaines : soutien à l'économie de proximité, développement des circuits-courts, mobilité et déplacements, réduction de la consommation foncière...

Types d'actions éligibles :

- Aide à la préparation et à la définition du projet dans le cadre d'une coopération transnationale,
- Mise en œuvre d'actions communes : actions de promotion, de communication, participation/organisation d'évènements (salons, conférences, workshop, voyages d'étude), création d'outils communs, réalisation d'études de faisabilité, coordination du projet

Subvention Leader : min. 2 000 € max. 15 000 €

Bénéficiaires : collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicats), établissements publics, organismes consulaires, associations loi 1901, syndicats professionnels

CRITERES DE SELECTION DU COMITE DE PROGRAMMATION

1. Le rayonnement de l'action, du projet

2. La dimension innovante du projet

L'innovation ne se traduit pas nécessairement par l'apparition d'un produit ou d'un service nouveau mais par la mise en place d'idées, de méthodes ou d'objectifs inédits sur le territoire. Ce critère est très lié au milieu sur lequel elle prend place, ainsi ce qui est inédit sur un territoire ne l'est pas forcément sur un autre.

3. Le caractère partenarial et collectif du projet

La volonté de partenariat se caractérise par la recherche du regroupement d'un maximum d'acteurs concernés par le projet. Le partenariat permet souvent de donner plus d'ampleur au projet, ou encore de mutualiser les expériences, moyens et compétences.

4. L'effet levier du financement LEADER

5. L'inscription du projet dans une démarche de développement durable

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » rapport Bruntland, 1987.

6. Le projet répond à plusieurs objectifs du programme LEADER

GAL LOIRE ANGERS ET LAYON

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

83 rue du Mail – BP 80011 – 49020 ANGERS Cedex 02

Présidente : Mme Roselyne BIENVENU

Chargée d'animation : Mme Bénédicte MICHAUD

Mail : leader@pmla.fr

N° tel : 02 41 05 50 97

Site internet : <http://www.pole-metropolitain-loire-angers.fr/>